



Envoyé en préfecture le 04/05/2022

Reçu en préfecture le 04/05/2022

Affiché le

ID : 073-200070340-20220502-DEC_14_2022-AU

Décision n° 14-2022

DECISION N° 14-2022 DU PRESIDENT PORTANT RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE MADAME PARROUR MARTINE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE HAUTE MAURIENNE VANOISE

Le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu le courrier de Madame PARROUR donnant son accord pour sa mise à disposition,
Vu l'avis favorable de la Société Publique Locale Haute Maurienne Vanoise Tourisme,

DECIDE

Article 1er

La Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise met Madame Martine PARROUR adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à disposition de la Société Publique Locale Haute Maurienne Vanoise Tourisme à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée de deux ans.

Article 2

Une convention de mise à disposition est conclue entre les deux structures afin de définir les modalités administratives.

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président informera les membres de l'assemblée délibérante de la présente décision dès son entrée en vigueur, et en rendra compte à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Modane, le 02 mai 2022,



**Le Président,
Christian SIMON.**